



Communiqué de presse

Mercredi 10 janvier 2024

Anne Hidalgo, la Maire de Paris, porte plainte en diffamation contre le Magazine Entrevue

La Maire de Paris a pris connaissance de l'article mensonger du tabloïd Entrevue paru le 10 janvier, concernant son déplacement en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie en octobre dernier.

Parmi les fausses informations qui ont été publiées, la Maire de Paris dément catégoriquement les allégations calomnieuses et mensongères concernant le mariage supposé de sa fille en Polynésie ou sa présence alléguée sur l'île de Moorea pendant le déplacement.

Autre élément trompeur, la Une du magazine est une photo prise pendant l'édition de Paris Plages à l'été 2023.

Anne Hidalgo a immédiatement demandé à Me Patrick Klugman de saisir l'autorité judiciaire pour diffamation.

Par ailleurs, la publication du magazine s'accompagne d'une campagne d'affichage sauvage dans les rues de Paris. La Ville de Paris rappelle que cette activité illégale dans l'espace public est passible d'une amende administrative de 1500 euros par affiche ; des procédures vont être diligentées sans délai après constat par un agent assermenté et une procédure contradictoire (art. L. 581-26 du Code de l'environnement).

Contacts presse :

Ville de Paris : Service de presse – 01 42 76 49 61 – presse@paris.fr